



Ville de Cerny
Essonne
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE**

DÉCISION N° 44/2022 – 3.5

Date : 8 août 2022

**Objet : ACCORD CNV-BJR-PG54-21-136431 AVEC ORANGE
POUR LA RÉALISATION D'UNE OPÉRATION DE MISE EN SOUTERRAIN
DE RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES
CHEMIN VERT**

Par délibération n° 2021 / VI / 6 – 3.5 du 21 octobre 2021, le Conseil municipal a décidé la signature d'une convention locale avec Orange pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques et des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur supports communs.

L'exécution de la convention cadre implique, pour chaque opération d'enfouissement envisagée en application des dispositions de l'article L.2224-35 du Code général des collectivités territoriales, l'établissement d'un accord entre les parties confirmant la nature, l'étendue et le montant des travaux ainsi que la répartition financière.
Ainsi, dans le cadre des travaux d'enfouissement du réseau Orange, prévus Chemin Vert, il y a lieu de signer un accord.

En application de la délibération du Conseil municipal du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Le Maire,

DÉCIDE

la signature de l'accord CNV-BJR- PG54-21-136431 avec Orange pour la réalisation d'une opération de mise en souterrain de réseaux de communications électroniques Chemin Vert

Conformément à l'article 5 section 2 de la convention cadre, la commune de Cerny assure la maîtrise d'ouvrage des travaux.

En contrepartie, Orange participe financièrement à hauteur 12 671,60 €.

Pour extrait conforme,
Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny



Publiée le 11/08/2022